



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION DES PROFESSEURS TUTEURS

Sommaire

Typologie des situations

Suivi du stagiaire par le tuteur et les formateurs

Calendrier à venir

Procédures de titularisation

L'inspection

Le rapport du tuteur

Typologie des situations

Temps complet en établissement

- 57 stagiaires

Formation en alternance INSPE/établissement

- 56 stagiaires

Professeurs en détachement (année probatoire)

- 7 professeurs

Missions du tuteur

Acteur de la formation et de l'évaluation

Conseil et assistance basés sur sa propre expérience

Accueil du stagiaire dans ses classes

Observation du stagiaire dans ses classes

Participation au développement de l'autonomie du stagiaire

Les visites des formateurs

Stagiaires à temps complet en établissement et professeurs détachés

- 1 ou 2 visites par un formateur académique ou chargé de mission

Stagiaires à mi-service en établissement

- 1 ou 2 visites par le tuteur INSPE

Bilans d'étape du tuteur terrain, du chef d'établissement, de l'organisme de formation,

A renseigner en ligne dans l'application COMPAS

Appréciation générale argumentée

Niveau d'acquisition des compétence à mi-parcours

- Niveau Très satisfaisant ou Satisfaisant : confirmation identité dépositaire, validation
- Niveau fragile ou insuffisant: grille de compétences et observations à renseigner avant validation
 - Compétences suffisamment acquises à mi-parcours
 - Compétences insuffisamment acquises à mi-parcours
 - Compétences non observées

Possibilité de suppression ou de modification

Signalement

Communication à l'inspection

Signalement sur l'application COMPAS

Prise en charge de l'alerte par l'inspection

- Echanges avec l'INSPE ou les formateurs (FA)
- Entretien
- Inspection après régulation DRH

Calendrier 2024

Janvier

- Bilans d'étape

Février, Mars

- Interventions de l'inspection : PSTG, FSTG, détachés, tuteurs

Mars, avril,
mai

- Inspections, recueil rapport et avis inspection pour les détachés

Juin

- Jury de titularisation pour les certifiés, recueil des avis pour les agrégés

Juillet

- Publication des arrêtés de titularisation et de prolongation sur le site académique

Procédure d'évaluation et de titularisation d'un professeur stagiaire certifié

Arrêté du 22 août 2014-JO du 26-08-2014 et arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires des lauréats session 2020

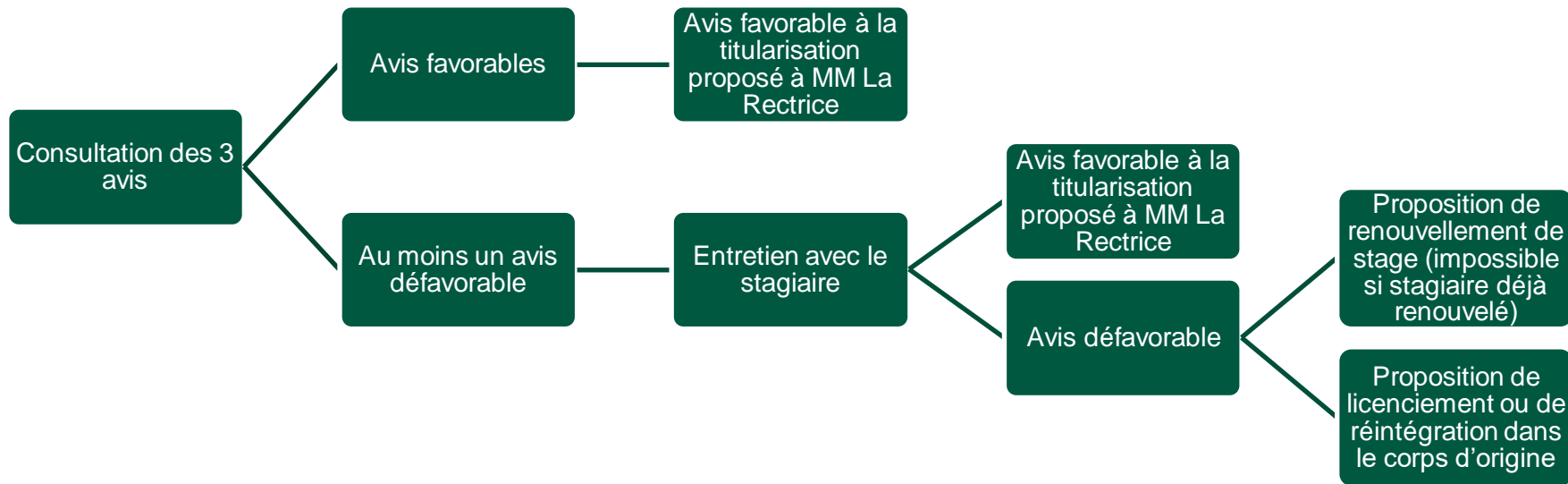
Jury de 5 à 8 membres nommés par la rectrice

Avis prononcé sur le fondement du référentiel des compétences et proposé au recteur

- Avis de l'inspection établi sur la base d'une grille d'évaluation après consultation du rapport du tuteur
- Avis du chef d'établissement établi sur la base d'une grille d'évaluation
- Avis du directeur de l'INSPE

Entretien avec le jury si au moins un avis défavorable ou si non titularisation envisagée

Jury académique de titularisation



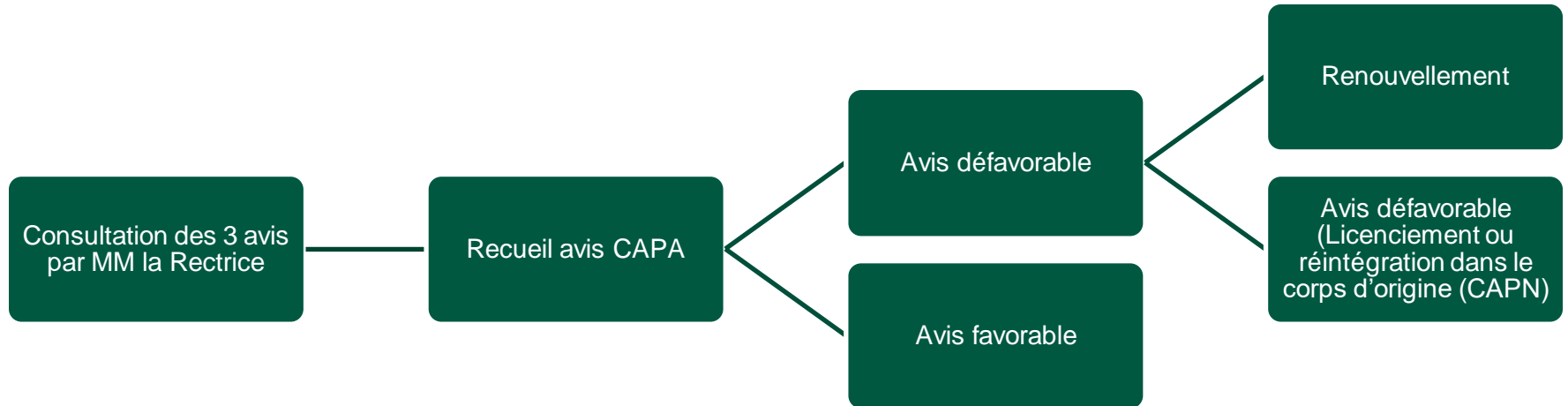
Procédure d'évaluation et de titularisation d'un professeur stagiaire agrégé

Arrêté du 22 août 2014-JO du 26-08-2014 et arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires des lauréats session 2020

Avis prononcé par un IGESR (ou IPR) et soumis au recteur fondé sur

- Le rapport d'inspection établi sur la base d'une grille d'évaluation après consultation du rapport du tuteur
- L'avis du chef d'établissement établi sur la base d'une grille d'évaluation
- L'avis du directeur de l'INSPE

Titularisation professeurs agrégés stagiaires



L'inspection

Inspection obligatoire

- Agrégés
- Stagiaires en renouvellement

Convocation au plus tard dix jours avant

Séance et entretien

- Préparation
- Documents à montrer

Rapport du tuteur académique

APPRÉCIATION GÉNÉRALE (Cette appréciation fait état du degré de maîtrise des compétences professionnelles et retrace l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage en soulignant, le cas échéant, la dynamique des progrès réalisés.)

PARTIE 1- CONTEXTE DES OBSERVATIONS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT (précisions sur l'établissement, les classes en responsabilité, le public, le type de séance ou d'activité et autres éléments particuliers.)

Rapport du tuteur académique

PARTIE 2 - ANALYSE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction
 - CC1 Faire partager les valeurs de la République
 - CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 - CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement
 - CC7 Maîtriser la langue française à des fins de communication
 - CC10 Coopérer au sein d'une équipe
 - CC11 Contribuer à l'action de la communauté éducative
 - CC12 Coopérer avec les parents d'élèves
 - CC13 Coopérer avec les partenaires de l'école

Rapport du tuteur académique

PARTIE 2 - ANALYSE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique
 - P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - P2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Rapport du tuteur académique

PARTIE 2 - ANALYSE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves
 - P3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - P4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - P5 Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
 - CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 - CC4 Prendre en compte la diversité des élèves
 - CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication
 - CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.
 - CC14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel